RCS : CRETEIL
Code greffe : 9401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2009 B 02821
Numéro SIREN : 572 057 842
Nom ou dénomination : ABC PROPRETE

Ce dépôt a été enregistré le 19/10/2017 sous le numéro de dépôt 18962

DÉPÔT AU GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRETEIL
LE 19 OCT. 2017
SOUS LE N° 18962

DÉPÔT AU GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRÉTEIL
LE 23 JUIN 2017
SOUS LE N° 2017 S250

ABC Propreté
Société par actions simplifiée
au capital de 42 000 euros
Siège social : 46 rue Marcel Grosmenil
94800 VILLEJUIF
572 057 842 RCS CRETEIL

Requête
à Monsieur le Président
du Tribunal de commerce de CRETEIL

Le soussigné Claude BOUGUET,
demeurant 79 rue de la Manufacture, 78350 JOUY – EN - JOSAS

Agissant en sa qualité de Président de la société ABC Propreté, société par actions simplifiée au capital de 42 000 euros, dont le siège social est 46 rue Marcel Grosmenil, 94800 VILLEJUIF, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 572 057 842 RCS CRETEIL,

A l'honneur de vous exposer ce qui suit :

La société ABC Propreté a, conformément à ses statuts, clôturé son dernier exercice social au 31 décembre 2016.

Elle devrait donc, en application de l'article L. 223-26 et L. 241-5 du Code de Commerce, réunir son Assemblée Générale Ordinaire à l'effet de statuer sur les comptes sociaux dans les six mois de cette date, sauf prorogation dudit délai par décision de justice.

Cependant, en raison de difficultés dues à une réorganisation administrative, la Société n'a pu établir les comptes annuels pour qu'ils puissent être soumis à l'Assemblée Générale dans les délais légaux.

C'est pourquoi, le requérant sollicite qu'il vous plaise, Monsieur le Président, de bien vouloir autoriser la société qu'il représente, à bénéficier d'un délai supplémentaire de trois mois lui permettant d'organiser dans les conditions légales la convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2016.

Fait à VILLEJUIF
Le 20 Juin 2017

Claude BOUGUET
Président

Greffe du Tribunal de Commerce de Creteil : dépôt N°18962 en date du 19/10/2017

##

ORDONNANCE

Nous, Présidente du Tribunal de Commerce de Créteil, assistée du greffier;

Vu la requête enregistrée sous le n° 2017O05250 qui précède et les motifs y exposés ;

Vu l'article L.227-9 al 3 du Code de commerce,
Vu l'article R.210-19 du Code de Commerce ;

Prorogeons jusqu'au 30 septembre 2017,

le délai de réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016,

de la société dénommée :

SAS ABC PROPRETE 46 Rue Marcel Grosmenil 94800 VILLEJUIF
inscrite au RCS de CRETEIL sous le n°572057842
et dont le représentant légal est M. Claude Michel Daniel BOUGUET
demeurant 79 Rue De La Manufacture 78350 JOUY EN JOSAS.

Disons que la présente ordonnance sera déposée au Greffe de ce Tribunal.

Liquidons les dépens à recouvrer par le greffe à la somme de 34,20 euros TTC (dont TVA 20%).

Fait à Créteil, le 19 10 2017

La Présidente du Tribunal,
B. GAMBIER

Le Greffier